

# Les deux roues :

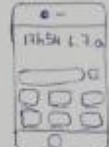
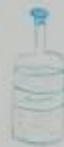
## Équipements obligatoires : / recommandés :

- rétroviseur gauche 
- avertisseur sonore (klaxon) 
- feux avant + arrière 
- catadioptrés 
- pot d'échappement homologué 
- plaque d'immatriculation homologuée 
- casque intégral homologué 
- 4 stickers rétro réfléchissants sur casque
- gants spécifiques 
- certificat d'immatriculation et d'assurance 
- gilet réfléchissant 

- rétroviseur droit 
- blouson 
- pantalon 
- chaussures montantes 

## ! Ce qui perturbe la concentration en deux roues :

(alcool)



(téléphone)



(stupéfiant)



(acrobatie - wally)

sanction du débridage :

435 € d'amende si non conforme, 7500 € si renversement d'un débridé, 68 € bruit excessif, 45 € litige de scooter, 3750 sans assurance, confiscation du 2 roues.

## Une des conséquences :

Théo, un jeune homme, a eut un accident de scooter après avoir bu de l'alcool. Il a sorti son téléphone parce qu'il a reçu un message, il s'est relevé sur une autre route et a frappé dans un arbre. Il a été touché aux cervicales et aujourd'hui est en fauteuil roulant électrique, ne peut plus marcher.

À moto ou en scooter, sans équipements complet, vous risquez d'y laisser votre peau.